

D E C I S I O N

LE MINISTRE DES EAUX FORETS CHASSES
PECHES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

N° 0014 /MEPCPET/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISAS :

(/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U la Convention Collective des Agents Décisionnaires du
17 Décembre 1959 ;

DTPS

(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2001, portant nomination
du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

S/N°

DU

(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination sur
confirmation des Membres du Gouvernement ;

DCF

(/U le Décret n° 073.086 du 8 Mars 1973, portant Réglementation
en matière de Visa des Actes Administratifs au niveau des
Départements Ministériels ;

S/N°

DU

(/U le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation
du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environ-
nement et du Tourisme et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 10 Septembre 2001.

D E C I D E

Article 1er.- Un congé Administratif de 38 jours (36 + 2 jours de bonifi-
cation d'ancienneté) à passer à Berbérati (Préfecture de la Mambéré-Kadéï).
pour la période de travail allant du 9 Mai 1999 au 9 Mai 2001 pour compter
du 1er Novembre 2001 est accordé à Monsieur MBOLI Philippe, Planton de
6ème Catégorie, 17ème Echelon, en service à la Direction des Services
Administratifs et Financiers du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses,
Pêches de l'Environnement et du Tourisme à Bangui.

Article 2.- L'intéressé passant son congé à Berbérati, voyagera à ses
frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre
son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-



FAIT A BANGUI, LE 26 MARS 2002

Jean-Michel MANDABA.-

AMPLIATIONS :

- MEFCPET/CAB.....	1
- SG.....	1
- DTFS.....	1
- DCF.....	1
- DSAF/SPF.....	2
- INTERESSE.....	1
- DOSSIER.....	1
- ARCHIVES.....	1